



DÉPARTEMENT DE
L'OISE

—
Arrondissement de Senlis

—
CANTON DE
PONT-SAINTE-MAXENCE

VILLE DE PONT-SAINTE-MAXENCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS

—
N° 2023- 01

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à quatorze heures, le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle d'honneur à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Arnaud DUMONTIER, président.

Etaient présents :

Arnaud DUMONTIER,
Président,

Monique MARTIN, Marie-Christine MAGNIER, Marie-Christine RIVIERE, Michel OUDIN, Marie-Thérèse GHYS, Cédric BUCHART, Marie-Claire DECHILLY, Annick MATEOS, André SAROUILLE, Monique DELMAS

Membres du conseil d'administration.

Etaient représentés :

Alexis DERACHE
Sonia DEFLANDRE

Etaient absents :

Fabienne BECQUEMIN, Reynald ROSSIGNOL, Didier GASTON, Yasmine PEZANT

Secrétaire de séance :

Mme Séverine BONTEMS, directrice du C.C.A.S.

Date de convocation : 27/02/2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 11

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 13

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2131-1 à L.2131-8,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-4 à L.123-8, articles R.123-1 à R. 123-38,

Vu le décret 95-561 du 06 mai 1995 concernant le fonctionnement du CCAS,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoires dans les CCAS des villes de plus de 3500 habitants,

Considérant que ce débat permet au conseil d'administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Entendu l'exposé de monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Adopte la décision suivante : **prend acte**

Article unique : PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, pour le budget du CCAS (budget principal et budget annexe Résidence Autonomie « Age d'or »).

Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour ~~extra~~trait certifié conforme,

Le président,



Arnaud DUMONTIER

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture

De l'affichage le

Et de la publication